

COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

**Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 15/03/2021

Séance du 22 mars 2021

Sous la présidence de Monique HOULNÉ, Maire

Avec la participation de Gildas MEHAYE, conseiller aux décideurs locaux

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Sandra GANGLOFF qui donne procuration à Monique HOULNÉ.

Conseillers présents :  
14

Copie intégrale des délibérations prises

**1) Comptes administratifs 2020**

Compte administratif de la commune :

Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et de Madame le maire, le compte administratif 2020 accusant un excédent de fonctionnement de 78 780.32 € et un déficit d'investissement de 44 987.77 €, a été approuvé à l'unanimité, en l'absence du maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1<sup>er</sup> adjoint.

Compte administratif de la forêt :

Suite aux explications détaillées de la présidente de la Commission des Finances, Marina HUBRECHT - PRINZ et de Madame le maire, le compte administratif 2020 accusant un excédent de fonctionnement de 8 372.10 € a été approuvé à l'unanimité, en l'absence du maire et sous la présidence de Christian HEIM, 1<sup>er</sup> adjoint.

**2) Affectation des résultats d'exploitation – exercice 2020**

Budget principal :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 présentant :

- un excédent de fonctionnement de 78 780.32 €
- un déficit d'investissement de 44 987.77 €
- décide d'affecter ce résultat comme suit :
- C/1068 : déficit d'investissement 44 987.77 €
- C/1068 : restes à réaliser 0 €
- Report de fonctionnement : 33 792.55 €
- approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

Budget de la forêt :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 présentant :

- un excédent de fonctionnement de 8 372.10 €
- un déficit d'investissement de 0 €
- décide d'affecter ce résultat comme suit :
- C/1068 : déficit d'investissement 0 €
- C/1068 : restes à réaliser 0 €
- Report de fonctionnement : 8 372.10 €
- approuve à l'unanimité, l'affectation des résultats

### 3) Comptes de gestion 2020

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés par la trésorerie, n'appelant ni observation, ni réserve ont été approuvés à l'unanimité.

### 4) Budgets primitifs – exercice 2021

#### Budget principal :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 407 626.55 €
- d'investissement : 173 904.32 €

#### Budget de la forêt :

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif de la forêt 2021 qui s'équilibre avec en recettes et dépenses :

- de fonctionnement : 88 372.10 €
- d'investissement : 0 €

### 5) Fixation des taux d'imposition des taxes communales

Par délibération du 27 février 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 9.91 %                      TFPB : 6.32 %                      TFPNB : 52.80 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 19.49 % (soit le taux communal de 2020 : 6.32% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%) et de varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

<u>Taxe</u>	<u>Taux %de référence</u>	<u>Taux voté pour 2021</u>
TFPB	19.49 %	20.69 %
TFPNB :	52.80 %	52.80 %

Le conseil municipal adopte ce nouveau taux par 14 voix pour et une voix contre.

### 6) Divers

Plusieurs points ont été abordés :

- Economies à réaliser sur les postes d'entretien de la voirie et des bâtiments
- Composition du bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 13 et 20 juin

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 30 mars 2021

Madame le Maire  
Monique HOULNÉ

